



1 AVRIL 2016

INFORMATION DE VOS ELUS CE DRSO

## AVIS CFDT

### PROJET INTEGRATION FONCTIONS CONFORMITE ET RISQUES

#### LES DEMANDES CFDT ENTENDUES

#### COMMISSION DE SUIVI RH EN CE

**A chaque fin de CE,  
un point des situations in-  
dividuelles en suspens se-  
ra abordé avec la direction.**



#### SUIVI GESTION INDIVIDUEL EN DR

**Les salariés intégrés dans  
les fonctions Conformité et  
Risques continueront de  
bénéficier d'un suivi RH/GI  
local afin de faciliter les  
échanges liés à la rémuné-  
ration et à l'évolution de  
carrière.**

Nous croyons utile de rappeler la genèse de ce dossier avec la lourde amende réglée au profit des USA et, presque fatalement et finalement logique, la volonté de BNP Paribas de se soumettre aux injonctions des régulateurs américains.

Evidemment, nous ne pouvons nous opposer à cela même si la réalité du terrain, en DRSO comme ailleurs, nous rattrape. Ainsi, la séparation des fonctions risques et conformité va induire pour de nombreux salariés de profonds bouleversements et nécessiter des mobilités fonctionnelles, voire géographiques. Ce qui vous apparaît exagérément simple nous apparaît forcément exagérément compliqué car la difficulté principale de ce type de dossier n'est pas le dossier en lui-même, mais les conséquences immédiates pour les salariés concernés. Heureux ou pas, ce sont eux qui devront s'adapter, comme toujours.

Ceci dit, la CFDT comprend la logique qui vous pousse à réorganiser ces deux filières par la création d'un Pôle Régional Risques et d'un Pôle Régional Conformité. Comme nous l'avons précisé en de nombreuses occasions, nous ne sommes hostiles ni aux changements, ni aux évolutions, ni aux transformations.

**Donc, notre attention se porte sur les salariés et leur intégration dans vos projets.**

Selon votre chiffrage, 13 salariés du CAF de Toulouse se voient contraints d'étudier une mobilité fonctionnelle - géographique pour certains ? - avec un bassin d'emploi qui ne laisse d'autre choix que d'intégrer un des deux groupes d'agences car les places au CASOE seront vraisemblablement chères. A Bordeaux, si la problématique de la mobilité géographique est moindre et le bassin d'emploi davantage important, l'incertitude plane également et des mobilités fonctionnelles seront envisagées avec appréhension.

**La CFDT attend que vous regardiez chaque situation avec bienveillance et que vous dispensiez les formations à toutes les personnes devant évoluer vers d'autres activités, éloignées ou pas de leur métier actuel.**

Dans le détail et en ce qui concerne le Pôle Régional de Soutien au Commerce, il nous est très difficile pour l'heure d'appréhender son dimensionnement en termes d'effectifs puisque malgré nos interrogations énoncées lors de la présentation du dossier, vous n'êtes pas en mesure de nous fournir le poids des tâches et la quantification des tâches dites orphelines pour chaque métier aujourd'hui exercé en CAF. Nous ne pouvons qu'émettre des doutes et avoir légitimement des inquiétudes sur le bon calibrage de ce service. Ce ne serait pas la première fois et nous vous renvoyons à nos débats au sujet des conseillers spécialisés immobiliers au sein du programme Préférence Client.

**ECHANGER, AGIR, NEGOCIER**

[www.cfdt.bnpparibas.com](http://www.cfdt.bnpparibas.com)  
[cfdt.nationale@bnpparibas.com](mailto:cfdt.nationale@bnpparibas.com) / 01 40 14 31 89

## IMPRIME MOBILITE OU AFFECTATION

**Tous les salariés impactés par ce projet bénéficieront, à la suite des entretiens individuels prévus, d'un imprimé de mobilité ou d'affectation.**



## DROIT DE RETOUR

**Un droit de retour dans le périmètre géographique d'origine, sera formalisé pour les salariés dont le poste est supprimé et dont une mobilité géographique est proposée suite au projet.**

**Vos élus CFDT se tiennent à votre disposition pour vous accompagner individuellement dans ce parcours.**

[cfdt.irp.drso@bnpparibas.com](mailto:cfdt.irp.drso@bnpparibas.com)

Pour ce qui concerne le dimensionnement de l'équipe d'Analystes Corporate dans le nouveau Pôle d'Analyse Régional, nos inquiétudes sont strictement les mêmes. Comment expliquer que les deux CAF comptent aujourd'hui 19,8 ARE et demain seulement 7 ? Aucune indication concernant le poids des tâches ne nous ayant été donnée, nous ne pouvons répondre et estimons que BNP Paribas ne se donne pas les moyens humains de ses ambitions.

De plus, notre Entreprise nous ayant habitués à espérer des résultats rapidement visibles, les élus CFDT souhaitent vous alerter.

La multiplication des niveaux d'intervention nationaux et régionaux de cette nouvelle organisation nous fait craindre un démarrage difficile qui pourrait peser fortement sur le quotidien des salariés. Les salariés restés en CAF pourraient se retrouver à prendre en charge des tâches n'étant plus de leur ressort dans le projet et les salariés affectés dans les nouveaux Pôles devront assimiler la nouvelle organisation pour qu'elle soit parfaitement opérationnelle.

Tout changement organisationnel nécessite une période d'adaptation.

Nous aimerions ne pas douter que BNP Paribas saura laisser à ses salariés le temps nécessaire à chacun, pour que tous trouvent leur place dans cette nouvelle organisation.

Par ailleurs, les élus CFDT souhaitent vous interpeller sur le changement de rattachement RH de certains salariés en invitant la ligne RH BDDF et CEPF à se parler régulièrement de manière à ce que ce projet ne constitue pas un « frein » à l'évolution de carrière tant géographique que fonctionnelle ainsi qu'à l'évolution salariale.

Enfin, comme nous l'avons dit précédemment, le projet Intégration des Fonctions Conformité et Risques était un projet attendu au regard du contexte. Pour la CFDT, ce projet semble cohérent et en adéquation avec les besoins d'indépendance des filières.

Cependant, ce dossier comporte encore trop d'inconnues, notamment des informations essentielles qui nous auraient permis d'appréhender le calibrage des différentes équipes concernées par ce projet et le volume de l'effort de formation qui sera nécessaire pour le mener à bien.

Enfin, il revient une nouvelle fois aux salariés de se montrer agiles et de fournir un maximum d'efforts d'adaptation durant la période transitoire.

Cette intégration des fonctions risques et conformité est une façon politiquement correcte de nommer une séparation des lignes de métiers et laisse craindre, pour le futur, de nouveaux regroupements de services spécialisés induisant encore pour les salariés de nouvelles mobilités fonctionnelles et géographiques.

**Compte tenu de ces éléments, la CFDT rend un avis défavorable sur ce projet.**

Par ailleurs, **les élus CFDT renouvellent leur demande quant à être informés régulièrement des avancées du dossier, particulièrement en termes RH et nous vous demandons ce jour de fixer une première date de la commission de suivi que nous avons sollicité et obtenu unanimement lors de la dernière réunion plénière du CE de février;**

**ECHANGER, AGIR, NEGOCIER**

[www.cfdt.bnpparibas.com](http://www.cfdt.bnpparibas.com)

[cfdt.nationale@bnpparibas.com](mailto:cfdt.nationale@bnpparibas.com) / 01 40 14 31 89